



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enquêtes

Question écrite n° 65869

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recherche effectuée sur l'utilisateur d'un téléphone portable dans le cadre d'une enquête judiciaire. Les enquêteurs, officiers de police judiciaire, doivent attendre - très souvent - un délai de trois mois avant de pouvoir accéder aux renseignements souhaités, ce qui tend à présenter un véritable obstacle pour l'évolution de l'enquête. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65869

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5312